Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602566-20251211-2320251112-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE TRÉHORENTEUC

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉHORENTEUC, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GORTAIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025
Présents : 8

Présents : M. Michel GORTAIS, Maire —-- Mme Odette MORIN, adjointe –- Mme Louisa MASSON -- Mrs - Didier DUCHESNE -- Jean-Pierre GAUTHIER -- Adrien GLEHELLO -- Samuel PERRUCHOT – Claude ZUCCOLOTTO
Absents : Monsieur Patrick MORIN, adjoint (pouvoir à Odette MORIN) -- Josette MORIN (non excusée) – M. Dominique PLANTEC (pouvoir à M. Claude ZUCCOLOTTO)
Secrétaire : Mme Louisa MASSON

N°23/20251112
OBJET : FRAIS DE SCOLARITE ECOLE PUBLIQUE DE NEANT-SUR-YVEL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de la mairie de Néant-sur-Yvel, pour l'école publique concernant l'année scolaire 2026-2027.

En appui de la demande, une délibération de la commune de Néant-sur-Yvel en faveur du versement d'une subvention à l'école privée se situant sur leur commune.

Monsieur le Maire précise ne pas avoir d'autres éléments à présenter au Conseil, tel que notamment un extrait du grand livre reprenant l'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement de l'école publique, et permettant de calculer le coût par élève scolarisé.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'attendre l'ensemble des éléments leur permettant d'apprécier le coût par élève ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Michel GORTAIS

MAIRIE DE TREHORENTEUC
Morbihan

2320251112